

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFÖRMATIONE  
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Brussels, 9 February 1972.

Summary of address by Mr Coppé, Member of the Commission,  
on social developments in the Community in 1971

Strasbourg, 9 February 1972

Mr Albert Coppé, Member of the Commission of the European Communities, reporting to the Plenary Session of the European Parliament on social developments in the Community in 1971, dwelt principally on the subject of employment, an issue which had been much to the fore in the Community in the past year.

Mr Coppé first welcomed the advent of the reformed European Social Fund and the Standing Committee on Employment, two valuable Community instruments for securing levelling-up in social conditions.

He then turned to the question of unemployment. The House was informed that the number of unemployed had increased appreciably in most Member States in the second half of 1971; the total for the Community as a whole stood by the end of the year, despite the persisting inflation, at over 2.1 million, compared with 1.7 million at the end of 1970, while unfilled vacancies had meantime decreased by more than 25%.

Mr Coppé reviewed the various factors affecting employment trends, and commented, "Unless there is an active Community employment policy, Member States are liable to react divergently and so create imbalances--the more so in the present uncertain state of the markets.

"From the latest unemployment figures it looks as if, failing Community action on a broad front, the position will worsen in 1972. What matters is the steps that are taken to grapple with the growing unemployment, the scale and distribution of which are controllable if the will and ability to act are there.

"If things go on as they are, manpower migration might be curbed and foreign workers discharged and obliged to return to their home countries, thereby adding to the problems there. But the exporting of unemployment in this way is not an acceptable solution: on the contrary, it would in itself give rise to fresh difficulties, and could not be justified either from the social or from the Community angle, especially in the case of nationals of Member States."

The employment situation, Mr Coppé went on, was liable to come under even more pressure in the peripheral and the one-industry areas of the Community, which would be particularly hard hit by redistribution of activities, changes in conditions of competition and structural modernization. There, the Community had to get to grips with substantial specific unemployment and underemployment.

While it was true that most intra-Community migration was from these regions, the fact remained that this was only a temporary and inadequate, and from the human point of view unsatisfactory, palliative. Indeed, migration had sometimes made it even harder to arrange matters better for the more poorly-endowed areas, by acting as a deterrent to investment and industrialization on the spot, the more so as it was for the most part the young and vigorous people, usually between the ages of 20 and 35, who left, with a consequent rise in the average age of the population remaining.

The employment situation, then, continued precarious. Since the level and pattern of employment were in the main governed by an assortment of different, though complementary and interdependent policies, it was clearly necessary to have integrated action in order to provide a solid foundation for full and "better" (i.e., more rational) employment. For this reason, the Commission had submitted a series of proposals to the Council on, in particular, industrial policy, agricultural policy and regional policy; it was highly desirable that the Council should come to an early decision on these.

With the same object of promoting an overall, integrated approach, the Commission in its Preliminary Guidelines for a Community Social Policy Programme had put forward proposals for measures to be taken in regard to employment in the first stage of the process of economic and monetary union. The Community already possessed for this purpose the two valuable instruments earlier referred to, and would, it was hoped, shortly be provided with a third, the Community action programme outlined in General Guidelines on Vocational Training which the Council had adopted in July 1971. These instruments were calculated to promote concertation and coordination, financial solidarity, and progressive convergence of living and working conditions.

Mr Coppé ended his observations on this most important aspect by stating that "policy-wise we must act accordingly, since economic and monetary union will be largely meaningless if the Community does not, in addition to coordinating general economic policies, also institute effective policies for correcting structural, sectoral, social and regional disequilibria."

Mr Coppé then reviewed a number of other social questions--labour relations, welfare services, rehabilitation and placement of handicapped persons, the family, housing, industrial safety, medicine and health, and health protection. He noted with satisfaction the reception given to the Preliminary Guidelines for a Community Social Policy Programme which the Commission had prepared and dispatched to the Council, the Parliament, the two sides of industry and all those directly concerned by social and human developments in the Community. He ended:

"In conclusion, I would stress this point. The EEC Treaty contains nothing very definite on social matters (and nor does it, incidentally, on economic and monetary union). The 'close concerting of social policies' referred to in the final communiqué of the Hague Conference of Heads of State or Government on 1-2 December 1969 added a new dimension.

"The account of social developments, and this introduction to it, are intended to spell out what is being done and what needs to be done to give effect to social policy in this Economic Community. I can but hope that they will evoke a strong response from this House, from the Council and from the two sides of industry."

#### STATISTICAL ANNEX

Real wages in industry; transnational migration; percentage of Community GNP represented by social security in 1971

Real wages in industry rose between July 1970 and July 1971 by 7.5% in Belgium, 6.5% in Germany, 5% in France, 11% in Italy (April), 1.5% in Luxembourg (April) and 7% in the Netherlands.

The total number of foreign workers in the Community rose from 2.7 million in 1969 to 3.8 million in 1971. These figures include 600 000 Italian migrant workers in 1969 and 750 000 in 1971, an increase of approximately 25%.

Social security in 1970 accounted in the Community countries for between 16% (France) and 17.2% (Germany) of gross national product, except in the Netherlands, where it accounted for 19.1%. In 1968 the proportions ranged from 16.1% (France) to 17.5% (Netherlands); taking the figures exclusive of the Netherlands, therefore, the spread has narrowed.

- - - - -

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE  
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 9 février 1972.

Résumé de l'intervention de M. COPPE, Membre de la Commission sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1971

(Strasbourg, le 9 février 1972)

En présentant ce matin devant l'assemblée plénière du Parlement européen, l'exposé sur l'évolution de la situation sociale de la Communauté en 1971, M. Albert COPPE, Membre de la Commission des Communautés européennes a mis en premier lieu l'accent sur les problèmes de l'emploi, qui ont revêtu une grande importance pour la Communauté au cours de l'année écoulée.

M. COPPE s'est tout d'abord félicité de la rénovation du Fonds Social Européen et de l'installation du Comité Permanent de l'Emploi, qui sont des instruments efficaces au niveau communautaire pour arriver à une égalisation dans le progrès.

Puis, M. COPPE s'est penché sur les problèmes du chômage, constatant qu'au 2ème semestre 1971, on a pu enregistrer, dans la plupart des Etats membres, un accroissement sensible du nombre des chômeurs, dans l'ensemble de la Communauté, leur nombre s'est élevé à plus de 2,1 millions fin 1971 contre 1,7 million environ à la fin de 1970, et ceci malgré une inflation persistante, en même temps, les offres d'emploi non satisfaites sont diminuées de plus de 25 %.

Après avoir passé en revue les différents facteurs qui affectent l'évolution de l'emploi, M. COPPE a déclaré : "Sans une politique active de l'emploi au niveau communautaire, les Etats-membres risquent de réagir de manière divergente et de créer ainsi des niveaux déséquilibrés. Ce danger est d'autant plus grand que la conjoncture est hésitante.

A la lumière de l'évolution la plus récente du chômage, on peut craindre pour 1972, en l'absence d'une action d'envergure au niveau communautaire, une aggravation de la situation, ce qui importe, ce sont les mesures qui seront prises pour faire face au chômage croissant dont l'ordre de grandeur et la répartition dépendent de la volonté et de la capacité d'agir.

Dans l'ordre actuel des choses, on peut craindre un freinage des mouvements migratoires et des licenciements des travailleurs étrangers entraînant le retour de ceux-ci dans leur pays d'origine, dont la situation se trouverait ainsi aggravée; une telle exportation du chômage, cependant, n'offre aucune solution acceptable. Au contraire, elle provoquerait elle-même des difficultés nouvelles et ne pourrait se justifier, ni dans un esprit social, ni dans un esprit communautaire, en particulier s'il s'agit de ressortissants des Etats membres... ./.

La pression sur la situation de l'emploi risque de devenir encore plus forte dans les régions périphériques ou mono-industrielles de la Communauté qui sont particulièrement sensibles à une redistribution des activités, à une modification des conditions de concurrence et à la modernisation des structures.

La Communauté doit donc y faire face à un chômage et à un sous-emploi spécifiques importants.

S'il est vrai que la plupart des migrations intra-communautaires ont leur origine dans ces régions, il n'est pas moins vrai que ces migrations n'offrent qu'une solution provisoire insuffisante et humainement peu satisfaisante; on peut même dire que les migrations ont parfois rendu plus difficile la recherche de solutions plus convenables pour les régions défavorisées en contrariant les investissements et l'industrialisation sur place, notamment par le départ des éléments les plus jeunes et les plus dynamiques, (généralement âgés de 20 à 35 ans) et le vieillissement de ces populations auquel conduisent ces départs.

Aussi, la situation de l'emploi est demeurée fragile. Etant donné que le volume et la structure de l'emploi dépendent essentiellement des différentes politiques complémentaires et interdépendantes, il est clair que l'ancre solide du plein emploi et du meilleur emploi exige une action intégrale. C'est pourquoi la Commission a présenté au Conseil des propositions portant notamment sur une politique industrielle, une politique agricole, une politique régionale. Il est souhaitable que le Conseil se prononce rapidement sur ces propositions.

C'est ainsi qu'avec la même volonté de promouvoir une politique globale et intégrée, la Commission a présenté dans ses "orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire" des propositions dans le domaine de l'emploi à réaliser au cours de la première étape de l'union économique et monétaire. En vue de la mise en application de cette politique, la Communauté dispose déjà d'instruments efficaces dont j'ai parlé et auxquels un troisième se joindra sans doute dans un proche avenir : le programme d'activités au niveau communautaire vise dans les orientations générales en matière de formation professionnelle retenues par le Conseil en juillet 1971. Ces instruments favorisent la concertation et la coordination, la solidarité financière et une évolution convergente des conditions de vie et de travail.

Sur cet important chapitre, M. COPPE a conclu :

"Il faut en tirer les conséquences sur le plan politique parce que l'union économique et monétaire serait largement privée de sens si la Communauté ne mettait pas en œuvre, outre une coordination des politiques économiques générales, des politiques efficaces pour corriger les déséquilibres structurels, sectoriels, sociaux et régionaux".

M. COPPE a ensuite passé en revue un certain nombre d'autres problèmes sociaux concernant les relations professionnelles, les services sociaux, la réadaptation professionnelle et le placement des handicapés, les questions familiales, le logement, la sécurité, la médecine et l'hygiène du travail, la protection sanitaire. Il s'est réjoui de l'écho positif rencontré par les "orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire" que la Commission a établi et présenté au Conseil, au Parlement européen, aux partenaires sociaux et à tous les milieux intéressés par l'évolution sociale et humaine au sein de la Communauté. Pour terminer, M. COPPE a déclaré :

"En conclusion, je voudrais souligner le fait suivant : le traité instituant la Communauté économique européenne est resté vague en matière sociale (comme d'ailleurs ce qui concerne l'union économique et monétaire). La "concertation étroite des politiques sociales" dont il est question dans le communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernements des 1er et 2 décembre 1969, (à La Haye) y a ajouté une nouvelle dimension.

L'exposé social et la présente introduction peuvent être considérés comme une tentative pour expliciter et prolonger les efforts tédant à valoriser la politique sociale au sein d'une communauté économique. Je ne peux qu'espérer que cette tentative trouvera un large écho parmi votre assemblée, le Conseil et les partenaires sociaux".

#### ANNEXE - STATISTIQUE

##### Salaires réels dans l'industrie, migrations transnationales et pourcentage de la sécurité sociale dans le P.N.B. de la Communauté en 1971

L'augmentation des salaires réels des travailleurs dans l'industrie se chiffre, pour la période juillet 1970 - juillet 1971, à 7,5 % en Belgique; 6,5 % en Allemagne; 5 % en France; 11 % en Italie (avril); 1,5 % au Luxembourg (avril) et 7 % aux Pays-Bas.

Le nombre total des travailleurs étrangers occupés dans la Communauté est passé de 2,7 millions en 1969 à 3,8 millions en 1971. Dans ces chiffres sont compris 600.000 travailleurs migrants italiens en 1969 et 750.000 en 1971, soit un accroissement d'environ 25 %.

En ce qui concerne la sécurité sociale, en 1970 celle-ci représentait, dans les pays de la Communauté, entre 16 % (France) et 17,2 % (Allemagne) du produit national brut, sauf aux Pays-Bas où ce pourcentage atteignait 19,1 % du P.N.B. en 1968, les limites étaient entre 16,1 % (France) et 17,5 % (Pays-Bas). Si l'on fait abstraction des Pays-Bas, l'écart a donc diminué.